

AFP, 30 mai 2013



Le Sénat entame le délicat examen du premier projet de loi de décentralisation - **Prev, Papier Général**

30/05/2013 13h57 GMT - SÉNAT-COLLECTIVITÉS-DÉCENTRALISATION-GOUVERNEMENT - Monde (FRS) - AFP

Par Suzette BLOCH

PARIS, 30 mai 2013 (AFP) - Le Sénat a entamé jeudi le délicat examen du premier projet de loi de décentralisation du gouvernement Ayrault dans un climat de fronde d'élus divisés entre partisans des communes, des départements, de régions renforcées ou de futures métropoles.

Dès l'ouverture de la séance le ton a été donné par des rappels au règlement protestant contre le saucissonnage de la réforme en trois textes ou l'organisation du débat un jeudi alors que beaucoup de sénateurs dotés de mandats locaux ont déjà regagné leur province. L'hémicycle de la chambre des collectivités était d'ailleurs notablement dégarni.

Ce premier volet de la réforme traite des compétences des collectivités et de leur coordination et institue les métropoles dont Paris, Lyon et Aix-Marseille-Provence. En butte à une forte hostilité des sénateurs de tous bords politiques, il a été complètement réécrit en commission des Lois.

La ministre de la Décentralisation Marylise Lebranchu a défendu ses positions tout en caressant les élus dans le sens du poil, fustigeant "les discours de défiance à l'égard des élus" et appelant à la "mobilisation de tous les élus sur les territoires" pour "la bataille du redressement".

Près de 900 amendements doivent être examinés lors du débat prévu pour durer jusqu'au 7 juin, dont 45 du gouvernement visant pour certains à revenir à son texte d'origine. C'est un bras de fer entre la Haute-Assemblée et le gouvernement qui s'engage.

"L'enjeu n'est pas d'ouvrir un champ clos aux rivalités de nos associations d'élus, de permettre de se disputer des compétences", mais "de renforcer les libertés locales", a averti Mme Lebranchu.

Elle a défendu une mesure forte de son projet, l'instauration d'une Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) censée organiser les compétences des collectivités grâce à un Pacte de gouvernance territoriale. La commission des lois a supprimé ce pacte et réduit cette CTAP à un lieu de dialogue souple.

Confusion

"Parlons vrai. C'est un embrouillamini où l'on ne comprendra plus rien. Nous avons rédigé un nouveau texte" car "nous voulons la clarté et la séparation des pouvoirs, or dans le texte prédomine une certaine confusion, nous ne voulons pas de la confusion" a rétorqué le président de la commission Jean-Pierre Sueur (PS).